

Cible : Agents de transit

Titre :

TRAITEMENT DES MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT AERIEN CONFORME A LA RESOLUTION IATA 805 (FORMATION DE RECYCLAGE)

Public / pré-requis : Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'expéditeurs ou de transitaires, tels que définis par les catégories 1, 3 & 6 du tableau 1.5A des DGR.

Avoir suivi le stage de base, ou avoir suivi le stage recyclage depuis moins de deux ans

Objectifs : Réactualiser les connaissances nécessaires à une maîtrise du rôle d'agent de fret traitant des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien

Présentation et méthode d'utilisation de la réglementation IATA
Restrictions
Classification et identification
Rédaction de déclaration d'expédition de MD
Découvertes des différents types d'emballages
Epreuves de résistance et marquages à spécification ONU
Marquage et étiquetage des colis
Suremballages
Produits de consommation ID8000
Regroupement de plusieurs matières dangereuses
Valeur Q
Incompatibilités
Matières infectieuses
Stockage des matières dangereuses
Mesures d'urgence au sol
Chargement et notification au commandant
Matières radioactives
Test Final

Durée : 2 jours

Validation : Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final. *Ce stage ne qualifie pas la catégorie 6 pour la formation aux matières radioactives.*